



LST Andenne

LST Ciney-Marche

LST Namur

Fédération Luttes Solidarités Travail asbl

rue Pépin, 27 tél : 081-22.15.12 federation@mouvement-LST.org Fortis 001-3385893-87
B - 5000 Namur fax : 081-22.63.59 www.mouvement-LST.org

Namur, le 23 avril 2014.

Nous vous proposons de lire ce texte et de le diffuser.

Nous pensions pouvoir en faire lecture lors du Conseil Communal de ce jeudi 24 avril à Namur. Suite à des compréhensions divergentes du règlement communal en matière d'interpellation citoyenne, nous n'avons pas reçu l'autorisation de le présenter.

Namur veut réglementer la Mendicité?



Editeur responsable: Fédération LST, Luc lefèvre, rue pépin, 27, 5000, Namur, 081/22 15 12 - 0496/18 64 77
federation@mouvement-LST.org

Ne pas jeter sur la voie publique !



Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Monsieur le Président du CPAS,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,

A l'occasion du 17 octobre 2013, journée mondiale du refus de la Misère, Madame Defaux militante du mouvement LST vous partageait nos préoccupations à propos de la « sécurité d'existence » pour les personnes et familles les plus fragilisées de nos sociétés.

C'est dans le prolongement de notre réflexion du 17 octobre que nous prenons la parole aujourd'hui.

Depuis quelques années nous assistons, dans différentes villes belges, à la mise en œuvre de projets qui tantôt organisent la gestion des espaces publics autorisés aux SDF et tantôt interdisent purement et simplement l'occupation de certains lieux par des mendiants.

Dans le cadre du mouvement LST, nous ne pouvons garder le silence à propos de telles situations qui instaurent un « cadre légal » profondément discriminatoire par rapport à des populations qui assument bien souvent une existence extrêmement précaire.

Loin de nous l'idée de fragiliser des droits fondamentaux déjà tellement « peu solides » en propulsant en modèle un « droit à la mendicité » qui permettrait de supprimer les législations qui garantissent une relative sécurité d'existence pour beaucoup de personnes.

Ce qui nous préoccupe repose sur ces « existences » déchirées, si souvent gênantes par leur visibilité dans l'espace public.

Des réalités visibles qui montrent qu'au-delà de la pauvreté, de la précarité, c'est la misère qui gagne du terrain pour des parties croissantes de la population.



Comment faire pour assurer sa sécurité d'existence lorsque les solidarités « structurelles », « légales », et les systèmes d'aide sont insuffisants ou tout simplement producteurs d'exclusion et de misère?

Des personnes en fin de droit, en pénalisation, pour qui, au mieux, on aura maintenu un « droit » à des bons pour des aides alimentaires ponctuelles.

Après, Bruxelles, Liège, Charleroi, Andenne, et sans doute d'autres villes et communes dans les différentes régions du pays, voici que Namur sort aussi son projet de « *réglementation de l'espace des personnes qui pratiquent la mendicité* ».

Est-ce la peur des pauvres telle qu'elle guidait les législateurs des siècles passés à organiser l'enfermement des pauvres dans les dépôts de mendicité qui pousse à de pareils projets? Les manifestations de la violence produite par la misère sont devant nos portes, à côté des agressions et des violences d'un marché débridé.

Rappelons-nous les dépôts de mendicité dont l'utilisation est « *suspendue* » depuis 1995.

St Hubert, Merksplas, dans lesquels on continuera d'enfermer des « vagabonds » durant vingt ans malgré l'existence de la loi du Minimex, sont dans notre mémoire.

Autant de témoignages de la violence sur les plus pauvres ne peuvent qu'éveiller notre vigilance.

Un droit d'utilisation d'un espace public limité pour certaines catégories de population révèle une ségrégation que nous refusons de passer sous silence.

La « finesse » de certains procédés envisagés pour lutter contre la mendicité dans les cités urbaines transforme ces projets en véritable « racket » des plus pauvres. Les forces de l'ordre ont pour mission de « confisquer » la monnaie gagnée dans un endroit interdit à la mendicité. Notons encore ces pratiques où les forces de l'ordre ont pour mission de déplacer les « résidents » de la rue vers d'autres lieux.



Faute d'une connaissance véritable des plus pauvres et aussi d'une reconnaissance des responsabilités de la société face à ce qui pousse des hommes et des femmes à la mendicité, on invente des « traitements sociaux » qui se révèlent la plupart du temps inadaptés, voire violents et méprisants.

Telle une sorte « d'amputation » d'une partie importante du corps social, on tente d'évacuer loin des regards ceux et celles dont l'existence est le miroir des inégalités profondes qui poussent une part **croissante de la population** vers des existences de misère.

Nous atteignons des niveaux d'inégalités jamais atteints dans la répartition des biens, des services et des richesses produites dans nos sociétés qui pourtant débordent « d'abondance » pour certains.

Face à tout cela, nous ne pouvons qu'exprimer nos inquiétudes sur le devenir de nos sociétés. L'histoire nous apprend que le niveau d'humanité d'une société se vérifie aussi dans l'attention qui est accordée aux plus faibles. Il semble que malgré certaines apparences de « *bienveillance* » le vent souffle dans le mauvais sens.

Cela ne nous empêche pas de porter des espérances fortes et de vouloir construire un monde humain. Nous espérons nous retrouver nombreux autour d'un tel projet.

Nous demandons que ces règlements particuliers qui constituent des discriminations à l'égard des plus pauvres soient abandonnés. A la place, des lieux de dialogues comme ils sont proposés dans « l'accord de coopération » entre les Régions, les Communauté et le Fédéral, qui crée le Service de Lutte contre la pauvreté. Pratique qui traduit une volonté collective de bâtir une société plus juste et plus humaine avec la participation de tous.

Le Mouvement Luttes-Solidarités-Travail